



MANPOWER DISSIMULE SES SALAIRES MORTS AU TRAVAIL. SCANDALEUX et INACCEPTABLE ! La double peine contre les travailleurs, ça suffit !

Avec ou sans Papiers nous sommes des travailleurs !

Avec ou sans Papiers nous avons des droits !

Nous voulons la Justice et la réparation !

Aujourd'hui, le syndicat CGT MANPOWER, l'Union Syndicale de l'Intérim CGT, le collectif de travailleurs sans papiers CGT 78 et l'Union Départementale CGT des YVELINES sont rassemblés devant le siège de la société MANPOWER pour dénoncer la double-peine dont est victime un salarié intérimaire sans-papier, pour exiger la vérité !

L'accident mortel de T. M., salarié intérimaire (sans-papiers) employé par la société MANPOWER et détaché sur un chantier de la SADE, met en évidence la surexploitation et la dégradation des conditions de vie et de travail de ces travailleurs qui n'ont pour seul droit que celui de se taire : **pas besoin de papiers pour être exploité à bas salaire !**

Considérés par les patrons comme une main-d'œuvre jetable et malléable, une aubaine pour contourner leurs obligations en matière de risques professionnels, les travailleurs sans-papiers sont bien plus exposés aux accidents que les travailleurs avec papiers. Dans les usines, sur les chantiers du BTP, sur les sites de traitement de déchets, dans les cuisines des restaurants, ils sont souvent affectés aux postes les plus dangereux, sans bénéficier d'aucune protection sociale, pourtant ils cotisent à la Sécurité sociale ainsi qu'à toutes les caisses et paient des impôts !

Fraudes patronales et infractions aux règles d'hygiène et de sécurité s'articulent entre donneurs d'ordres et sociétés d'intérim, en toute impunité, pendant que les gouvernements successifs ferment les yeux et favorisent ce système inique et meurtrier.

Aujourd'hui chez MANPOWER un autre pas est franchi : On dissimule la mort au travail de notre camarade durant des mois, on ne déclare pas l'AT mortel et le CHSCT n'avait pas été informé.

Aujourd'hui, 19 octobre, les élus CGT MANPOWER se rendront à 14 h à la réunion extraordinaire du CHSCT qu'ils ont obligé la direction à convoquer quand ils ont découvert cette mort par accident au travail. Monsieur T.M. est mort le 30 juillet dernier. Depuis, le CHSCT n'a ni été informé, ni convoqué, cela contre toutes les règles légales du droit du travail. Ils demanderont des comptes et exigeront TOUTE LA VERITE ! Pourquoi ce silence ? Pourquoi ces mensonges ?

M. TM. est une victime de plus, une victime de trop de ce système d'exploitation de travailleurs fragilisés par leur situation administrative connue et utilisée de tous ! Cela doit cesser ! Les intérimaires sont victimes : victimes de la précarité organisée, victimes de l'insécurité organisée, victimes de l'impunité !

En 2013, 34 848 salariés intérimaires ont été victimes d'accidents du travail et 67 en sont morts. Moins formés, ils sont 2 fois plus victimes d'accidents que les salariés en CDI. Le turn-over empêche la transmission des compétences par les plus anciens, les visites médicales et la surveillance médicale renforcée sont de moins en moins pratiquées voire inexistantes, et le patronat de l'intérim refuse d'allouer de sérieux moyens de prévention et de réparation à la santé et à la sécurité au travail des salariés.

Le patronat de l'intérim est responsable et coupable de cette nouvelle mort !

Alors que la négociation sur la sécurité et la santé au travail est engagée depuis février 2014, celle-ci n'avance pas, par manque de volonté du patronat de l'intérim, le PRISM'EMPLOI, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à son aboutissement.

Pendant ce temps, les accidents du travail et les maladies professionnelles continuent de frapper des milliers de travailleurs intérimaires et les morts sur les chantiers, dans les usines et sur les routes, se comptent par dizaines cette année encore.

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT, ses syndicats et sections, le collectif de travailleurs sans papiers CGT 78, l'UD CGT 78, dénoncent ce système qui se banalise, s'organise dans les entreprises sous-traitantes et dans certaines sociétés d'intérim où les consignes de base au niveau de la sécurité ne sont pas respectées. **Les salariés intérimaires sont envoyés en première ligne en mission, sans qu'une seule vérification des postes qu'ils occupent n'ait été faite par l'agence, sans visites médicales, sans formations !**

Revendications de l'USI-CGT :

- **La fourniture systématique par les ETT, des documents CERFA et des attestations de concordance pour tous les intérimaires sans-papiers employés par les sociétés d'intérim, et la régularisation de leur situation par les pouvoirs publics.**
- **L'arrêt total des contrats commerciaux avec les entreprises utilisatrices ayant un niveau de sinistralité élevé et constant**
- **L'embauche en CDI.**
- **Sécuriser le travailleur intérimaire qui souhaite rester en intérim, en remplaçant les contrats de mission de courte durée, à la semaine ou au jour, par des contrats de longue durée.**
- **L'attribution à la charge de la société d'intérim, des Équipements de Protection Individuels complets à chaque intérimaire, avant sa prise de poste.**
- **Des formations conséquentes pour les salariés en agence dans la connaissance des métiers à risques (BTP, Métallurgie, Transports, ...)**
- **La priorité de mission pour les salariés victimes d'accidents du travail et maladies professionnelles**
- **La suppression des exonérations (Fillon...), élément majeur dans la politique de « gestion du risque »**
- **L'application de taux de cotisations AT/MP majorés en lien avec l'activité principale de l'agence et les risques spécifiques au travail temporaire**
- **La limitation de la sous-traitance à tout niveau.**
- **Le départ à la retraite anticipée à 55 ans pour ceux qui aujourd'hui sont cassés, usés. La prise en compte réelle de la pénibilité**
- **Un service spécial de la Médecine du Travail dans la branche du Travail Temporaire en lien avec les services de santé au travail des entreprises utilisatrices.**

Leurs dividendes au mépris de notre vie, ça suffit !

Justice pour T.M.

Nous voulons la vérité et que cela ne se produise plus jamais !